Fontaines info Mars 2019

Une commune actrice de la dynamique du Grand Chalon



EDITO DU MAIRE

Fontaines a tout pour être un village paisible et heureux, dans un environnement que les anciens nous ont légué. Ils ont construit au fur et à mesure des années, des habitations de tous types, mais dont la finalité était que chacun puisse venir couler ici des jours paisibles.

Notre village a donc connu une évolution continue. Le caractère accueillant de ses habitants leur a toujours permis de s'ouvrir largement à des personnes qui n'avaient pas la qualité d'appartenir à de vieilles familles fontenoises, car provenant de régions très diverses. Il était donc normal que nous continuions à ouvrir notre commune et notre communauté, à des personnes attirées par notre qualité de vie, en veillant évidemment à un développement harmonieux et raisonnable de notre village.

On ne peut pas d'un côté s'inquiéter de la baisse des effectifs des écoles, et d'un autre côté refuser toute action permettant d'en assurer le développement. On ne peut pas prétendre s'enrichir de l'apport des autres, et en même temps, ne pas se préoccuper de leurs conditions de vie!

Enfin, quelle plus belle ambition que de chercher à réunir, dans un même quartier, des personnes jeunes venues de l'extérieur, et des aînés heureux de rester sur place, dans ce village qui est le leur!

La réflexion (baptisée à tort « projet »), portant sur la zone 1AU des Prés Robelins semble aujourd'hui faire polémique.

Elle avait pourtant été initiée par les équipes municipales antérieures.

Elle figurait déjà au PLU précédent.

Elle n'avait pas suscité alors de réaction.

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal actuel l'a reprise, et a inscrit cette zone au PLUi, d'autant que cette inscription n'a suscité aucune réaction négative qui se soit manifestée lors de l'enquête publique.

Aujourd'hui, brusquement, une levée de boucliers de certains riverains, et même de non-riverains, se fait jour ; elle prête à l'actuelle municipalité des intentions qu'elle n'a jamais eues.

On va jusqu'à parler « d'expropriation » ! Mais ceux qui utilisent le mot « expropriation » savent-ils de quoi ils parlent ?! Et s'ils le savent, alors... dans quelle intention l'emploient-ils, puisqu'il n'en a jamais été question ?!

Les Fontenois doivent savoir que si cette réflexion, devenant projet, voit le jour, elle ne pourra se concrétiser que parce qu'une concertation préalable aura démontré que c'est un bon projet pour les habitants de Fontaines, et pour les riverains.

Ce sera sans doute une des tâches de la prochaine équipe municipale. Les élections de 2020 permettront aux Fontenois de toutes origines de se positionner et d'exprimer leur volonté.

Jean-Claude GRESS, Maire.

MAIRIE / AGENCE POSTALE COMMUNALE LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI 8H45-12H / 14H - 17H15 SAMEDI: 8H45 - 11H45

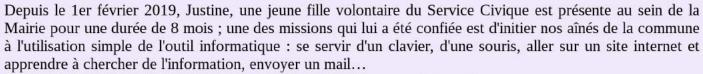
15 Grande Rue - 71150 Fontaines / accueil.mairie@fontainesenbourgogne.fr tel: 03 85 45 87 50 - fax: 03 85 45 87 51

<u>Initiation à l'utilisation de l'outil informatique</u>

Pourquoi cette proposition : parce qu'en améliorant l'accès à l'information, l'outil informatique (internet) favorise l'accès effectif des usagers à leurs droits.

Le constat actuel est sévère avec encore 541 communes françaises classées « zones blanches », donc dépourvues de toute connexion internet et mobile soit environ 500 000 personnes dans l'incapacité d'accéder à un réseau internet depuis leur domicile.

Ce n'est heureusement pas le cas de Fontaines, mais il persiste encore des disparités de débit selon les quartiers...



Ces cours d'initiation seront gratuits et proposés dans les locaux de la mairie.

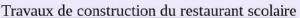
Si vous êtes intéressés, vous êtes invités à vous inscrire dès à présent en mairie.



Point sur les travaux

Travaux sur Les Vignes de la Framboisière

Les travaux de reprise des sols sont terminés et les logements sont à la disposition de l'OPAC pour la location.



Les travaux avancent grâce à une météo clémente, ce qui a permis de rattraper un peu de retard qui est estimé à un mois. Le bâtiment est couvert et la mise hors d'air a commencé et sera terminée mi-mai.

Nous prévoyons toujours une ouverture pour la rentrée de septembre 2019.



Travaux de rénovation énergétique, d'assainissement et de traitement de l'air à l'école élémentaire

Le début des travaux est prévu pour les vacances de Pâques et ils devraient se terminer à la fin de l'année. Entre temps, le conseil municipal doit valider le choix des entreprises le 8 avril.

Jacques CARLOT, Maire Adjoint

Horaires d'ouverture estivale de l'Agence Postale Communale et de l'accueil de la Mairie

Du 22 juillet au 3 août et du 26 au 31 août :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	8h45 - 11h45					
APRES MIDI	14h - 17h15	fermé	14h - 17h15	fermé	fermé	

Du 5 au 24 août:

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	8h45 - 11h45					
APRES MIDI	14h - 17h15	14h - 17h15	fermé	14h - 17h15	14h - 17h15	



Travaux réalisés par le Personnel Technique

Comme vous avez pu le constater le personnel technique a été fortement sollicité tout au long des rénovations de la mairie, des vestiaires sportifs du foot, du WC public et de la salle patrimoine. Ils ont été impliqués lors des déménagement et emménagement de la bibliothèque, et lors de la liaison informatique entre mairie et cette dernière, en passant 500 mètres de câbles.

Tout ceci s'est fait sans oublier qu'il fallait traiter les travaux courants tels que tontes, enlèvement du cresson dans les rivières, élagages, travaux dans les écoles, etc. Même s'il y a eu quelques retards, s'il vous plaît, soyez indulgents.



La liste est bien longue mais nous nous devons de souligner le dernier travail considérable qu'ils viennent d'effectuer : c'est la sécurisation extérieure des enceintes du site intégrant les écoles, l'agorespace et la maison de l'enfance.

200 mètres de clôtures ont été réalisés avec des éléments de grilles soudées entre elles et scellées sur les murs, soit existants comme ceux de l'agorespace, soit construits au niveau des écoles.



Les murs, le perçage des éléments de grilles, la constitution de celles-ci, une partie du soudage ont été réalisés par des entreprises fontenoises. Une autre partie du soudage, la peinture, la mise en place de ces éléments de grilles, le soudage à l'avancement des grilles, la pose des nouveaux portails avec adaptation, ont été réalisés par notre personnel. Qui plus est, ils ont réalisé le passage de gaines avec câbles pour la mise en place d'un visiophone desservant les deux écoles.

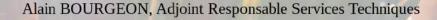
Ceci a représenté plusieurs centaines d'heures de travail.

Ces travaux réalisés nécessitent des compétences multiples et si, pour partie, elles ont été acquises pendant l'apprentissage ou au fil du temps, nous nous devons de poursuivre ou compléter la formation de notre personnel.

Cela va des habilitations au travail en hauteur car il est interdit de changer une ampoule sans être formé, ou celles de conduire et travailler avec certains matériels tels que le tractopelle, le tracteur, la tondeuse autoportée, mais aussi celles de choisir des produits autorisés pour les traitements si traitement il y a (cimetière par exemple), les consignes pour leur application sans oublier les consignes de protection. Ces formations se font périodiquement.

Entre fin 2018 et début 2019 notre personnel a passé les habilitations de travail en hauteur, obtenu les CACES catégories 4 et 8 pour mener les engins, plus une reconduction d'un certificat phyto-sanitaire. Tout ceci n'est pas gratuit, mais permet à notre village d'avoir un personnel de qualité et en conformité avec la législation.

Nous ne pouvons que les féliciter et les remercier pour le travail réalisé pour notre commune, mais je pense qu'ils ne seraient pas insensibles si la reconnaissance venait de vous Fontenoises et Fontenois.







Association pour un jumelage avec une commune anglophone

Après 2 réunions de lancement du projet par la mairie et 3 réunions du groupe de volontaires travaillant sur l'établissement des statuts, la création de l'association est en bonne voie.

La commune de Mercurey nous a rejoint et l'association regroupe maintenant les communes de Fontaines, Rully, Farges-les-Chalon et Mercurey.

Les statuts sont finalisés et seront à approuver lors de l'assemblée constituante programmée :



le vendredi 26 Avril à 18h30 en Salle de Réception à la Mairie de Fontaines

réunion au cours de laquelle l'association sera présentée et son nom adopté.

Que vous ayez participé ou non à l'une des réunions préparatoires, si vous êtes intéressés par ce jumelage, vous êtes les bienvenus à cette Assemblée. Toutefois, pour nous permettre une meilleure organisation, votre inscription en mairie sera appréciée.

« Welcome to everybody »







<u>Panneau Pocket</u> « Ma commune dans la poche » est un nouveau service qui permet de donner de l'information.

Téléchargez, dès à présent, l'application mobile PANNEAU POCKET sur votre smartphone pour connaître les informations et alertes de la commune.

Pas besoin de communiquer son N° de téléphone ou une adresse mail. C'est un service gratuit et illimité, quelle que soit la fréquence de consultation des panneaux et des alertes.

Tri et classement des archives communales

Les documents procédant de l'activité d'une mairie constituent des archives publiques.

La commune est propriétaire de ses archives ; le Maire est pénalement responsable de l'intégrité des archives communales et de leur bonne conservation (code du patrimoine articles L214-1 à 5)

Les archives publiques sont inaliénables et imprescriptibles ; on ne peut ni les donner, ni les vendre.

Toute destruction est soumise à l'autorisation préalable du Directeur des archives départementales (code du patrimoine article R212-51).

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, par délibération en date du 25 février dernier, a confié aux archivistes du Centre de Gestion de Saône-et-Loire la mise à jour du classement réalisé en 2011.

Ce sont 28,5 mètres linéaire de documents actuellement stockés dans différents lieux (depuis les travaux de réhabilitation de la mairie), qui seront triés, classés, inventoriés, et rapatriés en mairie au mois de mai, en une durée d'une dizaine de jours.



Elections Européennes

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections européennes organisées dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est désormais possible jusqu'au **31 mars 2019** (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant). La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales



Crédits : © Fotolia.com

Plusieurs solutions pour vous inscrire:

- en utilisant le service en ligne : service-public.fr
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires .



Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine FONTAINES

ENQUÊTE PUBLIQUE 18 MARS > 19 AVRIL 2019

ENQUÊTE PUBLIQUE | 18 MARS > 19 AVRIL 2019

portant sur le projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) du site patrimonial remarquable de la commune Fontaines et sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Chalon avec le projet d'AVAP

Dossier d'enquête publique

Consultable en versions papier et numérique (poste informatique en libre-service) en mairie de Fontaines :

du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 15 le samedi de 8 h 45 à 11 h 45

Egalement consultable sur www.legrandchalon.fr (rubrique Urbanisme)

Formulez vos observations et propositions

- · sur le registre papier, disponible à la Mairie de Fontaines
- par courrier (cachet de la poste faisant foi):
 M^{me} le commissaire-enquêteur
 Le Grand Chalon Service Planification territoriale
 23, avenue Georges Pompidou CS90246
 71106 Chalon-sur-Saône Cedex
- · par courriel : enquetepublique.avap@legrandchalon.fr

Permanences sans rendez-vous du commissaire-enquêteur :

Mairie de Fontaines 15, Grande rue à Fontaines Lundi 18 mars 2019 de 14h à 17h15 Mercredi 27 mars 2019 de 16h à 19h Samedi 13 avril 2019 de 9h à 11h45 Vendredi 19 avril 2019 de 14h à 17h15

EXPRIMEZ-VOUS!

4 PERMANENCES, SANS RENDEZ-VOUS

tenues par le commissaire-enquêteur en mairie de Fontaines

Lundi 18 mars 2019, de 14h à 17 h 15 Mercredi 27 mars 2019, de 16h à 19 h Samedi 13 avril 2019, de 9h à 11h 45 Vendredi 19 avril 2019, de 14h à 17 h 15

Durant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable en mairie de Fontaines et sur www.legrandchalon.fr (rubrique Urbanisme)







« Une Maison du Patrimoine : un projet mémoriel pour l'avenir »

1-Pourquoi une « Maison du Patrimoine » à Fontaines ?

Le patrimoine, d'une manière générale, est l'un des facteurs d'enracinement et de connaissance parmi les plus importants : est-ce un hasard si le rayonnement de la France (première destination touristique du monde!) s'appuie d'abord sur l'existence d'un patrimoine immense?

Est-ce un hasard si, en 2018, a été lancé un « loto du patrimoine » dont l'objet est de participer à la sauvegarde de cette richesse exceptionnelle dont nous disposons?



...Et ce n'est pas non plus un hasard si la « Fondation du Patrimoine » et l'association fontenoise « Les Amis de Saint Just », se sont associées pour contribuer à la sauvegarde de ce bel édifice (toutes considérations religieuses mises à part) qu'est l'église de notre village, classée Monument Historique!

Pourtant me direz-vous, qu'a de si « exceptionnel » le patrimoine de Fontaines?

D'exceptionnel ? RIEN! Pas de château; pas de résidence présidentielle; pas de cloitre roman !!...

Mais est-ce là une BONNE raison ?!

Je répondrai seulement que Fontaines dispose d'un joli patrimoine de village rural bourguignon; que l'histoire de notre village (une histoire qui se lit dans la pierre et dans l'eau) mérite qu'on s'y arrête ; et que nos Anciens ont tout fait pour que ce village continue de grandir, entre tradition et modernité.

Et comment retracer cette histoire, évoquer ce patrimoine, parler de ceux qui nous ont précédés et qui ont contribué à construire l'âme du village, sinon en créant, au cœur même de Fontaines, un espace vivant dédié au passé : une « maison du patrimoine », en somme !

2-Le projet.

Le projet initial d'une Maison du Patrimoine date de septembre 2015. Il entraine alors au sein du conseil municipal, un accord unanime sur son principe.

L'esprit du projet est de créer en cœur de village une sorte de pôle central à vocation touristique, pédagogique et mémorielle, constituant en même temps une sorte d'office du tourisme fontenois.

Le tout contribuant à valoriser un peu plus un centre-bourg qui offre déjà des possibilités d'hébergement et de nourriture, sans parler des hébergements de type gites ou chambre d'hôtes.

3-Le contenu du projet.

Une maison c'est très bien. Encore faut-il la meubler! Mais avec quoi? Eh bien ici : la meubler notamment avec des expositions. Par exemple :

- -Fontaines est un ancien village de carriers, de sculpteur et de tailleurs de pierre. Alors, pourquoi ne pas parler d'eux au travers d'une exposition d'objets et de documents rappelant leurs métiers ?
- -Fontaines possède les vestiges d'ateliers préhistoriques de taille de silex. Pourquoi pas une exposition sur la préhistoire et nos lointains ancêtres?
- -Fontaines est un très ancien village de vignerons. Pourquoi ne pas montrer un jour l'outillage des métiers de la vigne?
- -Fontaines est le lieu de naissance d'un sculpteur sur pierre du 19e siècle, François PROTHEAU, ce dernier de renommée internationale. Pourquoi pas une présentation de certaines de ses œuvres ?
- -La Commune possède, dans ses archives, des documents anciens sur F. PROTHEAU: l'histoire du village. Pourquoi ne pas les exposer un jour ?...



L'Innocence et l'Amour (1863).

Ce ne sont pas les idées qui manquent, croyez-le!

Mais me demanderez-vous, tout çà, c'est bien pour valoriser le passé. Mais quel lien avec le présent ou l'avenir?

Je répondrai d'abord en disant qu'intéresser des étrangers à Fontaines, à l'histoire de notre village, c'est peut-être leur donner une certaine envie d'y revenir. Je vous donnerai également un exemple concret. Si nous présentons une exposition sur les métiers de la pierre autrefois, cela permet aussi de proposer un partenariat à des artisans ou des industriels de ce métier : carriers, tailleurs de pierre...

Et cela permet aussi de rebondir sur la notion de formation, en créant par exemple un lien avec le lycée des Marcs d'Or, à Dijon, qui possède une classe dédiée à ces métiers, et en particulier à la restauration de monuments.

4-Construction et évolution du projet.

Cette « Maison du patrimoine » se tiendra en face la mairie, à l'emplacement du porche conçu initialement pour desservir les salles situées à sa gauche et à sa droite.

Des travaux y ont déjà été entrepris, consistant à fermer ce volume (qui était un espace mangeur de calories, puisqu'il donnait directement sur l'extérieur).

Une étude est aujourd'hui lancée pour l'aménagement mobilier intérieur.



©Lycée des Marcs d'Or à Dijon-Formation aux métiers de la pierre.

La gestion courante de cet espace (ouverture, accueil, visite...) sera confiée à une association fontenoise, le « Groupe de Recherches et d'Études Fontenoises », qui a précisément dans ses objets : «Histoire, Patrimoine et Mémoire de Fontaines ».

Conclusion

Ce projet, en voie de réalisation, s'inscrit délibérément dans une politique à long terme de développement durable.

Il vise en effet à renforcer, outre l'identité locale de notre village, son attractivité économique et touristique. Il ambitionne aussi de devenir, au travers d'expositions permanentes et temporaires, un pôle culturel, en participant à son modeste niveau, à l'image du Grand-Chalon, et pourquoi pas, à celle de la Bourgogne du sud.

Que sera finalement notre « Maison du Patrimoine » ? Un lieu de rencontre ; une attraction nouvelle pour le tourisme ; et peut-être, pour les Fontenois, une autre façon de voir leur village et son patrimoine mis en valeur. Et d'en retirer une certaine fierté.

« Regarder le passé, cela donne souvent des idées pour dessiner l'avenir » (Théophraste WATCHER).

Michel BONNOT Conseiller municipal en charge du Patrimoine



Règlementation des feux chez les particuliers

Nous vous rappelons qu'un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Attention, l'amende est de 450€.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage, les épluchures...

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune, ou utilisés dans le cadre d'un jardin potager élevé en permaculture.

Journée Citoyenne

Le Samedi 25 mai a été retenu pour la journée citoyenne. Deux projets sont envisagés : le parcours de santé des petits et la peinture extérieure des vestiaires sportifs (Parc Sainte Suzanne).



Merci de vous inscrire d'ores et déjà au secrétariat d'accueil de la mairie.



Sécurité

Nous rappelons aux parents qu'il est interdit de stationner sur le parvis devant l'école maternelle, ainsi que sur celui de St Hilaire pour des raisons de sécurité. (Plan Vigipirate)

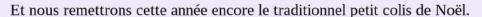
Suite à une recrudescence de plaintes en mairie sur le non respect de la vitesse dans les rues de la commune, une demande a été faite en gendarmerie afin que des contrôles soient effectués sur les secteurs concernés.

Pensez à nos enfants qui peuvent traverser la route à tout moment.

CCAS: projets 2019

Un voyage est prévu le 23 mai sur une journée, avec le matin : visite du musée de la mine à Blanzy, déjeuner puis visite de la manufacture textile Perrin à Montceau. Participation demandée 20€.

Nous organisons aussi un repas, invitant toutes les personnes de plus de 75 ans ainsi que les aînés ruraux, Siel Bleu et résidents des Charmilles, le 15 octobre à midi, salle St Hilaire avec menu proposé par le traiteur Thomas Lecourbe de Rully et animation réalisée par Claudette.





Fonctionnement des passages éclusés non signalés

Le code de la route prévoit que, dans la traversée d'un passage éclusé, c'est le sens sortant du village qui est prioritaire.

Quand dans le passage éclusé, les sens de priorité sont signalés, c'est évidemment ce signalement qui prévaut.



Forum des Associations

Le samedi 31 août se tiendra, au complexe St Hilaire, un forum des associations auquel chaque personne désireuse de participer à la vie associative de Fontaines est invitée à se rendre.



Comité de fleurissement

L'ensemble des membres du fleurissement a été très ému par le départ de Daniel LAGOUTTE et tient à exprimer toute sa sympathie à sa famille.

Durant quatre mandats de conseiller puis d'adjoint, Daniel s'était impliqué sans compter pour notre commune. Il s'est ensuite investi dans le fleurissement où il excellait par ses compétences de chaudronnier et d'homme de la terre. Il aimait aussi cuisiner et appréciait particulièrement la convivialité.

Le démarrage de la saison sera dur car il y aura un grand vide. Nous savons qu'il voudrait que l'on continue comme si de rien n'était.

Merci Daniel, les Fontenois ne t'oublieront pas.

A. Bourgeon Adjoint et Responsable Fleurissement